



Mes droits n'ayant ps la garde de mon fils

Par **alexandre25**, le **23/07/2009** à **13:22**

Bonjour,

en septembre 2007 j'ai divorcé et ai obtenu la garde de notre fils jusqu'en mai 2009 où j'ai reçu à ma grande surprise une demande de mon ex-épouse (via le tribunal) pour qu'elle obtienne la garde permanente chose que je n'ai pas contestée car notre fils réclamait depuis quelques temps de vivre auprès de sa maman. La seule condition que j'ai formulée était que les décisions importantes au sujet de notre fils devaient être prises par les deux, hors elle ne tient pas compte de ce que je dis ou demande de faire (sur avis de médecin et de l'institutrice de mon fils par exemple). De plus mon fils se plaint de voir sa mère boire et en tomber ainsi que son ami, de dormir dans la voiture le temps qu'elle fait la fête et j'en passe. Que puis-je faire et à qui m'adresser, repasser devant le juge ou faire intervenir les services sociaux ???

CORDIALEMENT